

# Assainissement collectif

Le projet de construction d'une station d'épuration pour le nord du canton de Quettehou a été approuvé par le conseil communautaire, le 26 mai 2011. Véritable usine de dépollution des eaux usées, cette station d'épuration sera basée à Anneville-en-Saire, à la sortie du bourg, en direction de Réville.



Son dimensionnement permettra de traiter, à court terme, la pollution équivalant à une population d'environ 8 000 habitants et, à plus long terme, équivalant à une population de 12 000 habitants. Elle est conçue pour les zones agglomérées des communes situées au nord du canton, à savoir : REVILLE, VALCANVILLE, ANNEVILLE-EN-SAIRE, LE VICEL, MONTFARVILLE, SAINTE GENEVIEVE, LA PERNELLE, et quelques communes du canton de SAINT-PIERRE- EGLISE, dont GATTEVILLE-PHARE.

Cette station possédera une capacité d'épuration très forte, bien au-delà des normes, permettant ainsi d'optimiser et d'anticiper l'évolution des lois liées à la protection du milieu naturel, notamment s'agissant des plages et des zones conchylicoles.

Le projet de la station d'épuration est évalué à 3 700 000 € HT dont 3 200 000 € pour la construction de l'usine. Cette opération ne peut être réalisée financièrement qu'avec nos partenaires que sont **l'agence de l'eau Seine Normandie** et **le conseil général de la Manche**, qui apportent une aide de l'ordre de 70% du montant dudit projet.

Techniquement le processus du traitement de l'eau repose sur trois phases :

- Le prétraitement qui consiste à éliminer le sable et les déchets divers par dégrillage et tamisage.
- Un bassin qui permet par aération de concentrer les matières.
- La filtration des effluents par membranes, immergées ou non.



Enfin, avant le rejet dans la Saire, le projet prévoit d'alimenter, lors de la période estivale, un taillis à très courte rotation (TTCR), dans le but d'optimiser l'utilisation de l'eau et de pouvoir valoriser la production végétale de ce taillis comme combustible pour chauffer nos installations scolaires et périscolaires. Les boues issues de l'épuration seront centrifugées, chaulées et stockées dans un hangar spécifique. Elles pourront ensuite être proposées aux exploitants agricoles pour un épandage. Compte tenu du chaulage, cet épandage pourra s'effectuer par des moyens classiques.

Le dossier concernant l'obtention de l'autorisation de rejet est en cours de finalisation et sera déposé prochainement en préfecture.

L'appel d'offres pour la construction de l'usine de dépollution sera lancé mi-juillet et le dépôt du permis de construire est envisagé pour l'automne 2011. Les travaux, après obtention des différentes autorisations devraient démarrer début 2012.

Ensuite il conviendra de construire les réseaux de collecte des eaux usées afin d'alimenter la station d'épuration. La construction de l'ensemble des réseaux sera longue et prendra sans doute plusieurs années, compte tenu des coûts très élevés.

L'assainissement de notre commune concerne trois secteurs : l'agglomération du bourg, le village de Tronville et l'agglomération de la rue Doncanville. Le secteur de la rue Doncanville sera desservi en premier, après que la desserte d'Anneville - en-Saire, située en aval, aura été réalisée.

